



## Foire aux questions sur les Olympiades des arrondissements

### Informations pratiques :

Dates : *quelles sont les dates de l'évènement ?*

- L'évènement se déroule du 22 juin 2024 au 13 juillet 2024.

Vous trouverez toutes les dates sur la page générale Que Faire à Paris dédiée à l'évènement : [Les sportifs fêtent les jeux : participez aux - Ville de Paris](#)

Où se déroule l'évènement ?

- L'évènement se déroule dans les arrondissements Parisiens, la liste des centres sportifs (gymnases et piscines) qui vont accueillir l'évènement est disponible sur la page générale Que Faire à Paris : [Les sportifs fêtent les jeux : participez aux - Ville de Paris](#)

Programme : *Existe-t-il un programme détaillé de l'évènement ?*

- Programme de la compétition : le programme complet de la compétition et des épreuves est disponible sur la page générale Que Faire à Paris de l'évènement.
- Programme de l'offre loisir : le programme de l'offre loisir est différent dans chaque arrondissement, celui-ci est consultable via la page Que Faire à Paris spécifique à votre arrondissement.

Inscriptions et préinscriptions: *Est-il nécessaire de s'inscrire à l'avance ?*

- Oui, il est nécessaire de se pré-inscrire à l'avance pour les disciplines collectives : Basket 3x3, Tennis de table et Boccia (vous référer à l'encart spécifique sur les pages Que Faire à Paris).
- Pour les disciplines individuelles : Course de 60 mètres, Laser-run et 50 mètres nage libre, l'inscription se fera sur place le jour de la compétition auprès des organisateurs.
- Pour le Breaking, un encart dédié sur la page générale Que Faire à Paris vous précise les modalités d'inscription

Qui peut s'inscrire ?

- Les parisiens et parisiennes
- les non-parisiens.
- c'est libre et gratuit

*Âge requis pour l'inscription : Y a-t-il une restriction d'âge pour les participants à la compétition ?*

- Âge minimum : 7 ans
- Pas de restriction : Ouvert à tous à partir de 7 ans.

*Âge requis pour l'inscription : Y a-t-il une restriction d'âge pour venir profiter de l'offre loisir ?*

- Il n'y a pas d'âge minimum pour profiter de l'offre loisir.

*Inscription à différentes disciplines : Peut-on s'inscrire à toutes les disciplines ?*

- Inscription multiple possible : Vous pouvez vous inscrire à plusieurs disciplines.
- Formulaire unique par discipline (pour les préinscriptions en ligne) : Un nouveau formulaire est requis pour chaque préinscription à une discipline.
- Vérification des informations : Assurez-vous de l'exactitude de vos informations, car les inscriptions sont uniques et irréversibles.

*Validation d'inscription : Quand serai-je informé de ma sélection pour participer aux Olympiades ?*

- Vous recevrez un email indiquant si vous êtes sélectionné(e) pour la ou les disciplines choisies entre le 03/06/2024 et le 07/06/2024 au plus tard.
- Si le nombre de pré-inscrits est supérieur au nombre de places disponibles, il y aura un tirage au sort pour sélectionner les inscrits.

*Coût : L'événement est-il gratuit ?*

- L'événement est entièrement gratuit et ne nécessite aucune contrepartie financière.

*Transport : Quelles sont les options recommandées pour s'y rendre ?*

- Site du ministère : Consultez le site du ministère des Sports pour les informations relatives aux transports et à l'accès aux sites de compétition :  
<https://anticiperlesjeux.gouv.fr/je-minforme/impacts-transports-commun>

*Durée de mobilisation : Combien de temps devrais-je être disponible pour l'évènement ?*

- Votre participation est ponctuelle et dépend des disciplines auxquelles vous vous inscrivez.
- Finales : La participation à la finale d'arrondissement du 06/07/2024 et à la grande finale du 13/07/2024 est dépendante de vos résultats.

*Présence des supporters : Mes proches peuvent-ils assister à l'événement pour me soutenir ?*

- Vos proches sont les bienvenus sur les sites de compétition, dans la limite de la Fréquentation Maximale Instantanée.

## **Logistique :**

*Vestiaires et douches : Y aura-t-il des installations pour se changer et se doucher ?*

- Oui, des vestiaires et des douches seront mis à votre disposition sur chaque centre sportif (gymnase ou piscine).

*Affaires personnelles : Quels effets personnels dois-je apporter ?*

- Veuillez apporter une tenue de sport adaptée. Le reste du matériel est fourni sur place.

*Matériel : Dois-je apporter du matériel pour la compétition ?*

- Non tout le matériel nécessaire sera présent sur les sites de compétition, vous pouvez néanmoins emmener votre propre raquette pour le tennis de table.

*Consigne : Est-il possible de laisser des objets de valeur en sécurité ?*

- Non (vous référer au règlement général de l'événement).

*Contact : Comment puis-je contacter les organisateurs ?*

- Sur la page Que Faire à Paris de l'événement, il est possible de poser une ou plusieurs questions aux organisateurs via l'encart spécifique dédié.

*Objets perdus : Comment récupérer un objet perdu ?*

- Pour récupérer un objet perdu, vous pouvez vous adresser aux organisateurs présents sur site et/ou à l'accueil de l'équipement sportif.

*Service de premiers secours : Des secouristes seront-ils présents en cas d'urgence médicale ?*

- Lors des finales d'arrondissement du 06/07/2024, une équipe de la protection civile sera présente sur chaque site de compétition.

*Photographie/vidéographie : Vais-je être photographié ou filmé durant la compétition ?*

- En participant à l'événement, vous autorisez la Ville de Paris à utiliser des images de vous pour différents supports, notamment les réseaux sociaux. (vous référer au règlement général disponible sur la page Que Faire à Paris).

*Orientation : Serai-je guidé pour trouver les lieux de compétition ?*

- Des agents seront présents pour vous guider et vous accompagner vers les différentes aires sportives.

*Participation des mineurs sans accompagnement adulte : Les mineurs peuvent-ils participer seuls ?*

- Les mineurs âgés de moins de 10 ans doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

*Difficultés de préinscription en ligne : Existe-t-il d'autres moyens de se préinscrire ?*

- Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire en ligne, nous vous recommandons de joindre le 3975.

## **Questions spécifiques à l'activité sportive :**

*Niveau de compétition : Pour quel niveau d'expertise est destinée l'activité ?*

- Que vous soyez débutant, sportif de haut niveau ou simplement curieux, vous êtes les bienvenus.

*Adaptabilité aux enfants : Est-ce adapté aux enfants ?*

- Les activités sportives peuvent être pratiquées par tous les âges à partir de 7 ans.

*Restrictions médicales : Y a-t-il des restrictions de santé pour participer ?*

- Non, mais nous recommandons à chaque participant de réaliser une visite médicale de non contre-indication à la participation à des épreuves sportives.

*Licence requise : Faut-il être licencié pour participer ?*

- Étant donné qu'il ne s'agit pas d'une compétition officielle, aucune licence n'est requise pour y participer.

*Encadrement professionnel : Des professionnels encadrent-ils l'activité ?*

- Les compétitions seront encadrées par les éducateurs sportifs de la ville.

*Impact de la météo : Que se passe-t-il en cas de mauvais temps ?*

- En cas de pluie, les compétitions seront rapatriées à l'intérieur des gymnases sur les sites qui le peuvent. Pour les sites où ce n'est pas possible, la compétition sera délocalisée sur un autre lieu au sein du même arrondissement.

Merci de vérifier 2 jours avant votre épreuve sur la page "Que Faire à Paris" que le site n'a pas changé.

*Règlements : Où trouver les règles de chaque discipline ?*

- Les règlements des disciplines et le règlement général de la compétition sont disponibles sur la page "Que Faire à Paris" de l'événement.

*Récompenses : Y a-t-il des prix pour les participants ?*

- Chaque participant sera automatiquement inscrit pour tenter de gagner une place pour les Jeux Olympiques ou Paralympiques par tirage au sort. Les grands gagnants des finales parisiennes recevront une place pour les Jeux Olympiques et Paralympiques. D'autres récompenses seront aussi distribuées pour les gagnants.

## **Questions sur les installations et services :**

*Accessibilité : Les équipements sportifs sont-ils adaptés aux personnes à mobilité réduite ?*

- Tous les gymnases sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, sauf le Gymnase Saint-Germain dans le 6ème arrondissement.

Toutes les piscines sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, sauf les suivantes :

- 8ème arrondissement, Centre sportif Jacqueline Auriol
- 12ème arrondissement, Piscine Roger Le Gall
- 13ème arrondissement, Piscine Dunois